

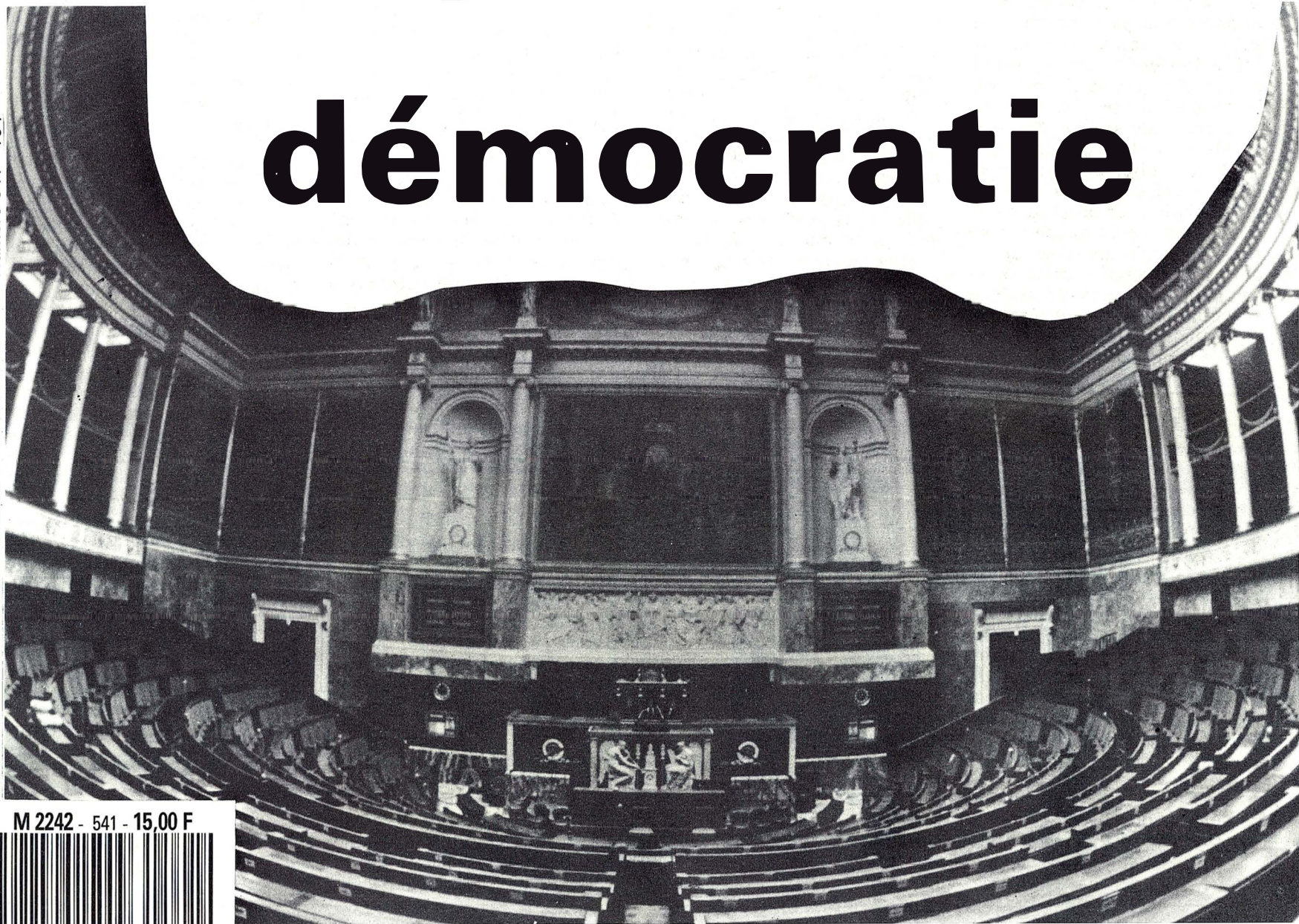
royaliste

BI-MENSUEL

DIRECTEUR POLITIQUE BERTRAND RENOUVIN

numéro
spécial-été

Des projets pour la démocratie



M 2242 - 541 - 15,00 F



Sortir de la crise politique

Implosion de la gauche, explosion de la droite : quelles sont les causes de cette situation, et comment la surmonter ?

Visible depuis plusieurs années, la crise des partis politiques traditionnels est entrée dans une phase aiguë. Les électeurs se défient, les militants s'en vont, l'ensemble des citoyens assiste, lassé, à des tragi-comédies qui ont été trop souvent jouées. Les raisons de cette crise varient selon chaque parti, mais le fait est que toutes les formations classiques sont frappées : le parti communiste subit les conséquences de l'effondrement du communisme à l'Est, et meurt de ne pas avoir le courage de se réformer. Le parti socialiste subit le choc des rivalités entre candidats à l'Elysée, tellement violentes qu'elles ont détruit sa capacité de réflexion et de proposition. A l'implosion de la gauche, correspond l'explosion d'une droite qui est elle aussi victime de la bataille entre « présidentiables » et qui ne sait comment résoudre le problème électoral que lui pose le Front national.

TRADITIONS

On ne saurait cependant s'en tenir à ce banal constat. Nous ne sommes pas de ceux qui se réjouissent du malheur des autres, et le débat politique ne peut s'en tenir à un perpétuel dénigrement des politiciens. Comme la nature, la démocratie a horreur du vide, et l'histoire nous a appris que quand la classe politique ne se montre pas à la hauteur de sa tâche, ce sont toujours les démagogues et les violents qui prétendent à sa succession.

Nous savons aussi qu'il n'y a pas de démocratie sans débat

entre des traditions différentes qui ont à charge d'exprimer leurs projets. Il est bon qu'il y ait des libéraux attentifs aux excès de l'étatisme, des jacobins soucieux, lorsque l'heure est grave, du salut public, des socialistes qui désirent la justice, des démocrates-chrétiens et des laïcs, voire des communistes rénovés...

Il est bon, aussi, qu'il y ait des royalistes pour rappeler que le rôle d'un Etat arbitral est de respecter la diversité des traditions politiques, d'équilibrer l'exigence de liberté et l'exigence d'égalité, de composer les traditions distinctes et d'incarner l'unité de la nation. A nos yeux, la crise des partis politiques n'est donc pas un malheur à exploiter, mais un affaiblissement dangereux de la vie démocratique que la royauté a pour fonction de garantir. A quoi bon « couronner la démocratie », selon notre expression favorite - c'est-à-dire lui donner un symbole et un principe d'unité - si cette démocratie n'était plus qu'une forme vide de sens ?

Ce point précisé, comment remédier à la carence du débat civique et à l'absence de projets explicites ?

QUE FAIRE ?

D'abord en renversant la logique actuelle de l'action politique. A droite comme à gauche, depuis une dizaine d'années, on a pris la fâcheuse habitude de donner la priorité au calcul tactique à très court terme : éliminer le plus proche rival, gagner la prochaine échéance électorale. Ce faisant, les projets politiques sont devenus de vagues slogans, et les idées directrices ont été réduites à l'état d'instrument. Nos traditions politiques ne pourront revivre et les formations qui s'en inspirent ne pourront être clairement identifiées que si on donne à nouveau la primauté aux idées, d'où découleront des projets pour l'Etat et pour la société, en fonction desquels il sera possible de se situer clairement dans le paysage politique.

Par voie de conséquence, il importe que chaque tradition politique se livre à un travail critique sur elle-même : il ne s'agit pas que les socialistes, les

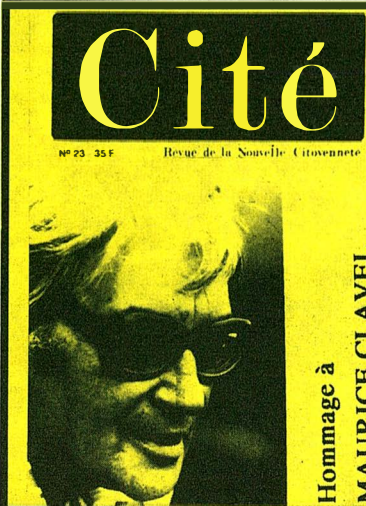
libéraux, les gaullistes, etc se réfugient dans leur passé et s'y enferment, mais au contraire qu'ils fassent le tri entre les idées épuisées et celles qui demeurent vivantes et porteuses d'avenir.

Ce travail critique aurait tout avantage à être accompli au grand jour et dans le débat permanent : une des causes de la crise des formations politiques est qu'elles se sont éloignées des milieux intellectuels et scientifiques - quant elles ne manifestent pas à leur égard une ironie ou un mépris démagogiques. Rétablir le lien entre la pensée libre et l'action est une nécessité urgente, toujours promise par les partis politiques, mais toujours remise au lendemain.

Dès lors que chacune de nos grandes traditions politiques aura retrouvé son identité et réaffirmé son projet, le débat démocratique dans son ensemble gagnera en clarté (il vaut mieux juger un parti selon la fidélité à sa tradition que selon son « look » et sa stratégie de communication) et nombre de débats stratégiques se trouveront immédiatement résolus - notamment la lancinante question de l'alliance avec le Front national, qui empoisonne la droite mais qui ne peut même pas se poser à un libéral et à un gaulliste authentiques.

Restera la rivalité entre les personnes, d'autant plus vive qu'elle s'inscrit dans la logique de l'élection présidentielle. Nous constatons à quel point cette rivalité est pernicieuse pour les partis. Nous savons aussi qu'elle est inhérente au système politique qui est le nôtre. Pour dépasser ce type d'affrontement, il faudrait que le chef de l'Etat soit mis hors compétition, institué comme arbitre vrai...

Sylvie FERNOY



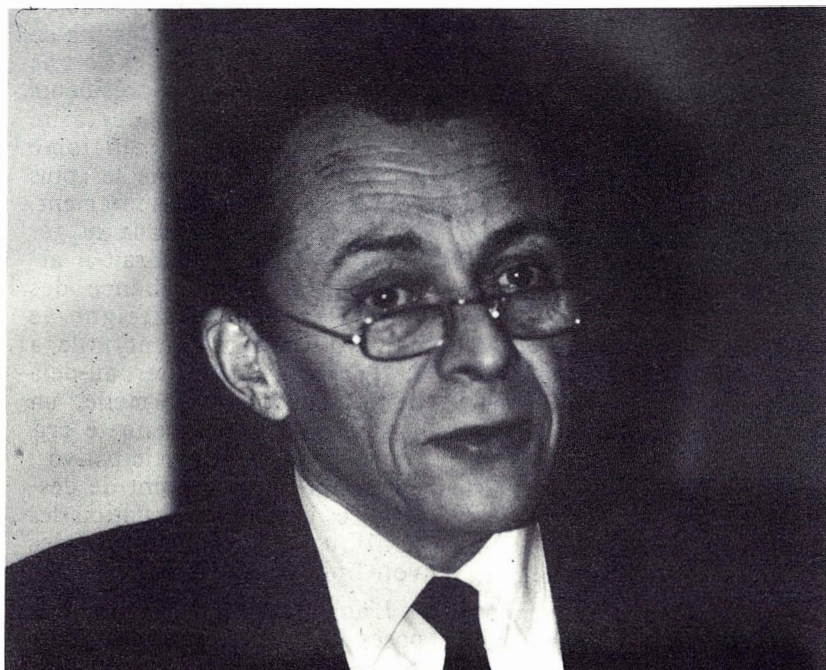
Numéro spécial d'hommage à Maurice Clavel

Avec les contributions de Marie Balmay, Hélène Bleskine, Roland Castro, Jean Daniel, Jean-Toussaint Desanti, Jean-Paul Dollé, André Frossard, François Gachoud, Luc de Goustine, Alain Jaubert, Jean-Pierre Le Dantec, Edgar Morin, Philippe Nemo, Rémy Talbot.

Le numéro 35 F commandes à 'Cité'
17, rue des Petits-Champs
75001 Paris.

Les travaux d'Hercule en panne

En dépit de quelques résultats ponctuels positifs, l'ensemble de notre politique économique pâtit de l'absence d'une vision globale et d'une volonté politique ambitieuse.



■ «Hercule» Rocard a-t-il la volonté politique nécessaire pour mener à bien ses «travaux» ?

La politique économique consiste dans l'utilisation par l'Etat d'un certain nombre d'outils (l'impôt, le budget, les entreprises publiques, les taux d'intérêt...) lui permettant d'intervenir dans le domaine économique, en général, ou dans certains secteurs en particulier (l'emploi, l'inflation, la croissance, le commerce extérieur, la politique industrielle...), en fonction d'un projet global ou en vue de la réalisation d'objectifs préalablement définis (justice sociale notamment) et pour palier les déficiences du marché.

Dans ce cadre, l'année 1989-90 avait bien commencé. En effet, en septembre 1989, Michel Rocard indiquait enfin, ce que seraient les grands axes de sa politique de lutte contre le

chômage. Un certain nombre de mesures, baptisées pour l'occasion «travaux d'Hercule», furent annoncées qui consistaient à encourager l'embauche en allégeant les charges sociales des entreprises, à favoriser la réduction du temps de travail, à inciter à l'amélioration de la durée d'utilisation des équipements, à créer un environnement propice au dynamisme des entreprises, en particulier à leur effort de recherche et à perfectionner le service public. Un an plus tard, les chantiers du premier ministre sont en panne et les points noirs, encore nombreux.

Certes, les entreprises embauchent de nouveau : on peut estimer à 550.000, le nombre d'emplois créés en 1988 et 1989, mais les mesures prises par l'Etat n'y sont pour rien ou pour

pas grand chose. Certes, la consommation reprend, mais l'endettement des ménages les plus déshérités n'a jamais été aussi important. Certes l'inflation est stabilisée et le Franc, plus fort qu'il ne l'a jamais été, mais pour le plus grand profit des marchés financiers. Certes la croissance est repartie, mais sommes-nous, pour autant, tous sortis de l'austérité ?

On peut, aujourd'hui regretter que, seule, la réalisation des grands équilibres économiques tienne lieu de politique. Et encore, pour ce qui concerne notre commerce extérieur, l'équilibre est-il loin d'être réalisé. Ceci peut s'expliquer non seulement par l'absence de pénétration des entreprises françaises sur les marchés étrangers, mais aussi par le fait que des pans entiers de notre tissu industriel sont sinistrés. Et que ce ne sont pas les succès réalisés par certaines entreprises qui peuvent redresser un solde extérieur de plus en plus déficitaire : 33 milliards de francs en 1988, 44, en 1989, 42 prévu pour 1990 (1). Ce n'est pas non plus en tablant sur les performances de quelques secteurs (l'aéronautique, la chimie...) que peut s'appuyer une politique industrielle efficace et une politique économique créatrice d'emplois. Car, même si l'investissement industriel a augmenté de 30% en 3 ans, les entreprises, ne trouvant pas les équipements dont elles ont besoin, sont obligées de les acheter auprès des firmes étrangères.

Une politique économique cohérente doublée d'une politique industrielle efficace est affaire, avant tout, de volonté politique : ce dont manque le plus nos gouvernants actuels.

Patrice LE ROUE

(1) Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

EDITORIAL

Il y a un bon usage des crises, dès lors qu'on ne refuse pas d'en admettre la réalité et l'ampleur.

Celle que nous traversons est profonde et multiforme : discrédit de la classe politique, inégalités et ségrégation sociales, absence d'une politique économique digne de ce nom et d'un projet de société capable de dessiner l'avenir commun, développement des attitudes d'exclusion sous l'effet d'un discours raciste et d'un national-populisme qui coalesce tous les ressentiments...

Mais il ne suffit pas de dresser un bilan. Face au conservatisme d'un socialisme oublieux de lui-même, face à l'auto-destruction d'une droite dépourvue elle aussi de pensée et d'ambition, face à la tentative de subversion des valeurs que représente J.-M. Le Pen, il faut reprendre appui sur des points solides, et rétablir le lien entre nos traditions nationales afin que la France puisse poursuivre son chemin.

Une nation millénaire et les institutions établies en 1958 nous assurent notre ancrage dans la réalité historique et politique. Et nous découvrons que des traditions apparemment antagonistes se rencontrent et se nouent en certains points : la République (au sens de l'Etat de droit) est l'héritière de la monarchie et de ses légistes, le projet gaullien puise dans la tradition capétienne et François Mitterrand lui-même s'appuie sur les institutions fondées par le général de Gaulle...

A partir de la synthèse esquissée, le dépassement de la crise est possible. Réforme constitutionnelle, projet de société, politique économique, nouvelle citoyenneté : tels sont les enjeux de notre temps, qui s'inspirent de la nécessité de mieux garantir la démocratie et de la développer en fait et en droit.

Bertrand RENOUVIN

Néo-fascisme

A l'imposture préférer la France

Mais il fallut neuf ans de combat en franc-tireur avant que l'opinion ne s'empare du problème. A ce moment déjà, la popularisation de ses slogans au service d'ambitions politiques concrètes était accomplie.

Nous n'assistons depuis, au milieu d'un tapage médiatique qui lui profite, qu'à l'épanouissement de cette sombre fleur.

En attendant de faire son entrée en nombre au Parlement, elle projette son venin sur chaque consultation électorale et dilacère la droite en mille voix discordantes. Inutile de refaire le détail des déchirements qu'elle cause. Aussi bien dans le RPR que chez les libéraux, une dialectique perverse oppose à de rares et louables cas de conscience individuels le cynique opportunisme des chefs en mal d'appareil.

La gauche est-elle beaucoup mieux montée pour y faire pièce ? L'érosion d'un PC fossile au profit de ce nouveau populisme protestataire, la dérive à l'estime des différents courants du PS, devenus clients d'autant de candidats à l'Olympe présidentiel, signent leur incapacité globale et mortifiante d'avoir une perspective claire et engageante à opposer aux ukases d'une histoire brutale, sans conscience, présentée comme projet national et patriotique.

On voudrait nous faire prendre l'attitude que chacun affecte à l'égard de Le Pen pour un critère d'honorabilité citoyenne... Soit ! Mais voici qu'elle doit servir simultanément à assurer le succès aux prochaines élections ! La devinette pathétique se résume : comment se maintenir à assez bonne distance du FN pour récolter ses voix sans approuver ses thèmes, enveloppés comme ils sont dans les plis du dra-

La NAR l'avait identifiée et dénoncée dès 1971, à son émergence dans les cercles intellectuels du GRECE et de Nouvelle Ecole. Une idéologie d'extrême-droite pagano-fasciste menaçait d'essaimer sur le terreau propice d'une conscience nationale en décomposition.



■ Le Pen et son état-major ont abusivement annexé le culte de Jeanne d'Arc.

peau ? Devinette insoluble, à moins que...

Quoique cette vérité soit douloureuse à dire, il est temps de la risquer ici : l'impuissance des partis à l'égard du Front national repose sur la complicité bien involontaire que la conscience républicaine entretient avec lui. Bien involontairement, certes, et l'on n'en finirait pas de recenser tout ce qui oppose intellectuellement et éthiquement la famille socialiste comme la libérale aux minces et prétentieuses élucubrations du néo-fascisme à la française. La complicité se loge plus profond, dans une zone ombrée de la conscience commune, là où se trame notre identité de peuple à travers l'histoire. C'est là et non ailleurs qu'il faut en premier lieu trancher de notre différence radicale avec cette résurgence odieuse qui nous a déjà plusieurs fois terrassés en tant que nation. Que ce soit là au moins l'occasion de s'en déprendre. Définitivement.

Non, les questions posées par

Le Pen ne sont pas « bonnes », mais profondément subversives de nos valeurs. L'image qu'il claironne de l'appartenance nationale est décadente et mortifère, elle repose sur le syndrome paranoïaque de la patrie en danger et du sang impur ; elle pille dans le fourretout de l'héritage révolutionnaire les seules pulsions régressives, la fuite dans le caporalisme militaire ou administratif, l'instinct de délation, la mystique négrière des petits chefs, et exalte simultanément le chauvinisme de clocher et le cocardisme hexagonal, ces deux ridicules fléaux de notre histoire.

Avons-nous répudié ces contre-valeurs ? L'occasion de 1989 était belle pour déborder enfin les frontières dont la Révolution subvertie avait voulu borner la vocation française ! Avons-nous condamné en conscience ceux qui ont ramené le manifeste universel de la dignité humaine à une raffle sanglante opérée par des bureaucrates

totalitaires, puis à l'aventurisme tribal d'une caste guerrière dont l'Europe est aujourd'hui seulement en voie de guérison.

Certes, voilà des années que la politique capétienne restaurée à l'extérieur a renoué les fils de la tradition effilochée et l'on ne s'étonne pas que nos présidents y puisent une joie certaine cependant qu'un gaullisme œcuménique réconcilie les plus contraires. Mais intérieurement, là où justement échoua le général de Gaulle, faudrait-il attendre que la décadence des rapports sociaux atteigne le point de pourrissement utile à Le Pen pour réhabiliter, au-delà de la démocratie formelle, un espace pour la citoyenneté critique et vraiment participative ? Ou craint-on à ce point de déstabiliser la rente de situation des politiques et préfère-t-on les voir finir de se discréditer ?

L'angoisse ou le mépris opposés à l'expression des résidents étrangers ne se consolent pas en noyant notre responsabilité dans des *référéndums d'initiative populaire*. Et vers quelle citoyenneté malthusienne s'achemine-t-on si l'on ne défriche plus en avant, comme on conquiert ?

Après tout, parmi les « bonnes questions » de Le Pen, retenons-en une ! Jeanne d'Arc ! A condition de ne pas *se défiler* derrière elle ! Pourquoi s'est-elle battue ? Sur injonction du Ciel. Comment ? Par innocence et pureté d'intention. Et dans quel but ? Celui de restaurer la légitimité du pouvoir comme service. Contre le droit du sang et le contrat en forme revendiqué par les cousins anglais, elle a levé la suspicion de bâtardise et l'a écartée en nom Dieu.

Je vous demande un peu, aujourd'hui, qui l'aurait brûlée.

Luc de GOUSTINE

Nationalité et citoyenneté

Les étrangers qui vivent en France ne sont pas de simples travailleurs de passage : 80% d'entre eux y sont établis depuis plus de 10 ans et leurs enfants naissent parmi nous. Ils payent leurs impôts, notamment locaux, et leurs contributions sociales. Le droit de participer aux décisions leur a été peu à peu reconnu, comme aux autres usagers, dans le domaine de l'entreprise (élections aux comités d'entreprises et d'établissements, délégués du personnel), des caisses de sécurité sociale, des offices publics HLM, des universités... Ce qui est en cause à propos de ces « nouveaux » venus c'est donc leur participation à la chose publique, leur mode d'insertion. Tel est aussi le cas du droit de vote des étrangers aux élections locales qui constituerait, s'il était adopté, un puissant facteur d'intégration des populations immigrées. Il obligerait en outre les candidats à s'intéresser aux quartiers où vivent les exclus - tant français qu'immigrés - et réduirait progressivement les discours xénophobes. Sans doute faudra-t-il encore du temps pour que ce projet soit largement compris et accepté.

LA POLITIQUE POLITICIENNE

« **C**haque consultation électorale laisse un goût amer parce que les parties en compétition sont de moins en moins à l'écoute des citoyens. La renaissance de l'extrême-droite est la conséquence, très angoissante, de cet état de fait ». Ainsi s'exprimait le comte de Paris dans un entretien qu'il nous avait accordé en 1987. En effet, Le Pen en est venu à représenter, pour de nombreux Français, le sauveur, voire

Les scores régulièrement obtenus par le Front national, les tergiversations de la droite et les renoncements de la gauche laissent ouvert le débat sur la nationalité et la citoyenneté. La N.A.R. est évidemment présente au cœur de cette lutte.



l'image même de la France. Face à ce grave danger, la droite classique répète sans cesse les mêmes erreurs. Le discours sécuritaire qu'elle a tenu entre 1986 et 1988, ainsi que son projet de réforme du code de la nationalité ont donné aux thèses xénophobes une « crédibilité ». Le Pen ne fait que surenchérir et table sur le fait que les électeurs sensibles à ce genre de discours préfèrent l'original (le F.N.) à la copie (les partis de droite classique).

LE COMTE DE PARIS ET LA NATION

Ni l'exclusion des étrangers, ni leur expulsion ne résoudront la crise d'identité qui se manifeste : « la raison inavouable de la xénophobie, ce n'est pas la passion pour la patrie, mais un manque de foi en ce qu'elle est... Quand une culture est vivante, elle ne craint pas de nouveaux apports » (1). C'est dans l'absence de projets que les

doutes prennent leurs sources. « Dans ses écrits récents, comme les plus anciens, le comte de Paris se refuse à théoriser la nation. Il la sent... comme un mystère vivant, le fruit d'une rencontre sans cesse renouvelée entre la diversité des hommes, des ethnies, des paysages et des événements » (2). Pour le Prince, la nation ne saurait être définie par la race, la langue, le territoire en tant que tel ou une quelconque doctrine, aussi séduisante soit-elle; encore moins, bien évidemment, par la force. Tout au contraire, elle est marquée par un projet commun que la maxime médiévale « l'air de France rend libre » caractérise fort bien.

QUE FAIRE ?

Les récents « états généraux » de l'opposition, en proposant de soumettre l'obtention de la nationalité à une déclaration volontaire assortie de conditions s'opposent à notre

traditionnelle conception - qu'elle soit monarchique ou républicaine - de la nation comme une communauté de naissance sur un même sol. Michel Rocard a sans doute raison de rechercher un consensus entre la gauche et la droite parlementaires. Cependant une fois l'émotion suscitée par l'affaire de Carpentras retombée, il est peu probable qu'il y parvienne. Pour ce faire, il faudrait d'ailleurs que soit enfin conduite une politique clairement expliquée, tant au pays qu'à sa classe politique. Il est évidemment indispensable que les lois protègent les communautés comme les personnes contre les insultes racistes ou les agressions. Même si l'on ne peut tout attendre de la législation et d'une éventuelle aggravation des peines, encore faudrait-il que les textes en vigueur soient au moins rigoureusement appliqués. Il est également souhaitable d'accélérer et de simplifier la procédure de naturalisation. La création d'un ministère de l'intégration devrait permettre de s'attaquer plus efficacement aux questions d'enseignement, d'urbanisme, d'emploi... de mieux lutter contre ceux qui exploitent sans scrupule la main-d'œuvre clandestine.

Quant au débat politique, c'est sur le fond qu'il convient de s'opposer à Jean-Marie Le Pen, en matière d'identité nationale et de tradition historique. Tant il est vrai que « les critères de l'appartenance nationale... échappent aux conceptions communes et rabachées; ils s'enracinent dans l'histoire la plus lointaine, la spiritualité la plus profonde » (3).

Alain SOLARI

- (1) Bertrand Renouvin, *La République au roi dormant*.
(2) Luc de Goustine, *Royaliste*, n°497.
(3) Luc de Goustine, *Royaliste*, n°497.

La France à deux vitesses

Dans l'immobilier, 1989 fut l'année des records. A Paris, le mètre carré de bureau se vendait entre 80.000 et 110.000 F et se louait aux alentours de 4.800 francs. Pour ce qui concerne l'habitat, le prix du mètre carré d'un programme neuf tourne, aujourd'hui, autour de 80.000 francs dans certains quartiers. Promoteurs, investisseurs et autres marchands de biens, attirés par de juteux profits, ont fait main-basse sur la ville.

Dans le même temps, en avril 1990, dans un 19ème arrondissement en pleine rénovation, 65 familles sont expulsées d'un immeuble, sans espoir de pouvoir être relogées dans Paris. Depuis, elles campent devant la mairie, provoquant la mauvaise humeur des habitants du quartier et des employés municipaux. Certes, la ville de Paris leur propose un F4, mais en banlieue, dans des immeubles voués il y a peu de temps à la démolition, et réhabilités tant bien que mal. Résultat, comme l'affirme l'abbé Pierre : *« Paris et toutes nos grandes villes seront peut-être demain très belles, ne logeant que des gens aisés, mais elle seront maudites par les centaines de ghettos qui les entoureront, nids de désespoir, de haine, de délits et de déchirement des familles ».*

Record également, pour la première fois depuis le début de la crise économique, 1989 a vu le taux de croissance du Produit intérieur brut marchand augmenté de 3,7%. Par ailleurs, selon une étude du CERC (Cen-

Alors que la croissance économique est répartie, le nombre des Français exclus ne cesse, paradoxalement, d'augmenter. Les injustices sociales sont à ce point criantes que le gouvernement Rocard semble même décidé à abandonner son crédo libéral-socialiste et à intervenir... Mais pour faire quoi ?



■ A Paris, les promoteurs ont fait main basse sur la ville.

tre d'étude des revenus et des coûts) publiée en juin 1989, entre 1985 et 1988, la masse des salaires, y compris les charges sociales, s'est accrue, en moyenne annuelle, de 1,6% en francs constants : croissance due davantage à un développement des effectifs qu'à une progression des salaires. Et encore ne s'agit-il que d'une moyenne : de grandes disparités existent d'une catégorie socio-professionnelle à l'autre. Au cours de la même période, les revenus du capital augmentaient, quant à eux, d'une façon substantielle.

En 1988, lorsque les infir-

mières descendent dans la rue pour manifester contre leurs conditions de travail, le gouvernement Rocard laisse pourrir la situation jusqu'à ce que tout rentre dans l'ordre, bon gré, mal gré. En 1990 lorsque, suite à la publication du rapport Hollande sur une éventuelle réforme de la fiscalité, la bourse chute et le patronat menace, le même Rocard, sans attendre, rassure les milieux financiers et Pierre Bérégovoy enterre le rapport. La différence d'appréciation est telle dans la manière de régler les conflits que le mot d'ordre de ce gouvernement de gauche semble être : *« ne rien faire qui pourrait désespérer le palais Brongniart ».*

Ces quelques faits et chiffres sont révélateurs de l'évolution actuelle de la société française : d'un côté, les nantis qui, l'expansion économique aidant,

s'enrichissent de plus en plus ; de l'autre, les défavorisés qui voient leur situation se dégrader davantage, de jour en jour. Parmi eux, les smicards, évidemment, mais aussi, et surtout, les chômeurs, dont la condition est encore plus précaire.

Conscient de ce processus, le président de la République a récemment demandé au gouvernement de mettre en place une politique sociale fondée sur un réajustement des moyens et bas salaires. Ce qui, pour Michel Rocard, consiste à remédier aux injustices sociales sans pour autant compromettre, par des hausses de salaires abusives, les grands équilibres économiques, la bonne tenue du Franc et la croissance. Dans ce contexte, ses marges de manœuvre sont, en effet, étroites. Signe des temps, devant l'apathie des syndicats et le dynamisme du CNPF, il paraît aujourd'hui s'orienter vers une augmentation modérée du SMIC (2,5%) et une négociation des salaires par branche.

Mais, outre la dimension quantitative de cette crise sociale, l'aspect qualitatif ne doit pas être négligé. De ce point de vue, on peut faire confiance à Michel Rocard pour théoriser sur *« l'instauration de nouvelles structures de solidarité »* entre les bénéficiaires de la croissance et ses exclus. Mais, des discours à la mise en pratique, il y a un pas que Rocard se doit de franchir en mettant en chantier, dès aujourd'hui, une vaste politique sociale qui se fonderait sur une politique de la ville cohérente, l'amélioration de l'habitat, la rénovation du système éducatif, la prise en compte de la dimension écologique de la croissance économique... qui aurait pour objectif de parvenir dans les meilleurs délais à l'insertion des *« Français laissés sur le bord de la route ».*

Nicolas PALUMBO

Pour mieux nous connaître :

PROFITEZ DE NOTRE OFFRE SPÉCIALE (page 16)

Une heure pour la France

Certes il n'y a pas d'alternative à l'entente franco-allemande, mais il y en a une au kohlisme et au genschisme. Certes il n'y a pas d'alternative à la construction européenne, mais il y en a une au protectionnisme bureaucratique de Bruxelles. Certes il n'y a pas d'alternative à la réforme en URSS, mais il y en a une au gorbatchévisme; et pas à la solidarité atlantique, mais il y en a une au néo-kissingérisme; pas au dialogue nord-sud, mais une au polytechnicisme de la coopération, ingénieurs et économistes confondus. Encore faut-il avoir une vue globale et historique des enjeux.

«I l fallait donc se réduire à vivre petitement, au jour le jour, mais cela même était difficile. La nation française, qui avait fait et faisait encore à certains égards une si grande figure dans le monde, regimbait contre cette nécessité du temps tout en la voyant : elle était restée superbe en cessant d'être prépondérante, elle craignait d'agir et voulait parler haut et demandait à son gouvernement d'être fier, sans pourtant lui permettre les hasards d'un pareil rôle. Triste condition que celle d'un ministre des Affaires étrangères dans un tel pays et un pareil temps.»

Tocqueville, le 3 juin 1849 décrit sa propre situation. Le «printemps des peuples» avait éclaté sans la France, il avortait en dehors d'elle. La France de la révolution de 1848 (comme la France de 1989, toute à la célébration du bicentenaire) était absente des révolutions où se forgeait la nouvelle Europe. Eût-elle pu intervenir ? Devait-elle le vouloir ?

LA PEUR

I l y avait, il y a, la peur des répercussions à l'intérieur comme au-dehors, celle du populisme, cette démocratie passée à droite aujourd'hui avec la chute du communisme. Il y

avait aussi le souci de sauvegarder la place acquise en 1815 dans le concert européen, comme après 1958 lavant l'exclusion de Yalta, et la crainte de la risquer dans une intervention au-dessus de nos forces.

LA FRUSTRATION

C omment un Français bien né se satisferait-il d'une telle situation ? Que ce soit après 1815, en 1848, la diplomatie gaullienne ou celle de Mitterrand, ne voit-on pas qu'on ait jamais fait en sorte qu'il en aille autrement ? Condamnés pour ne pas se laisser oublier, à l'initiative permanente: en 89 le sommet de l'Arche, fin 90 le sommet de la CSCE, toujours sur le modèle du Congrès de Vienne, le Congrès de Paris qui donne à l'Europe sa nouvelle architecture, Lamartine et Bastide y songeaient déjà en 1848. Ils n'en eurent pas le temps. Car il y faut plus que l'intention.

LE DANGER

L es causes de fragilité ne sont pas moindres aujourd'hui qu'alors. Les mouvements issus de la nouvelle légitimité née de la Libération, comme chez nous du 18 juin 1940, de la France libre et de la Résistance sont des précipités instables,

unis autour d'un principe d'ordre éthique, intégrant ce qui autrement serait éparé selon les lignes de partage des partis traditionnels : droits de l'Homme, idée de la nation, liberté religieuse.

Encore ce phénomène précaire est-il géographiquement étroitement limité à l'Europe centrale et catholique. Il ne se rencontre ni dans les Balkans ni en Allemagne où l'unité l'a emporté sur la liberté comme en 1849; le plus beau symbole, le renversement du mur de Berlin, la libération en RDA avec Neues Forum, ont fait long feu, détournant et tronquant le jeu politique dans toute l'Allemagne.

LA CHANCE

D u coup, nous sommes seuls susceptibles d'être identifiés à la nouvelle conjonction d'où peut naître une Europe qui serait comme au siècle des Lumières une Europe française parce que fondée sur la synthèse française de la raison et de la foi. Nous sommes à une de ces minutes exceptionnelles dans l'histoire où tout est en suspens et tout est possible, tout peu basculer d'un côté ou d'un autre sur une faible chiquenaude. Le reflux de la Russie, l'Allemagne qui n'a pas encore disjoncté de l'Ouest, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie sur la même ligne (ce qui manqua cruellement à l'entre-deux-guerres), les intellectuels qui n'ont pas encore subi l'épreuve du pouvoir, l'Eglise qui n'a pas encore été confrontée au choc de la sécularisation et qui conserve la fraîcheur du message de Jean-Paul II, notre seule concurrence qui pourrait être un co-parrainage, les manipulateurs russes ou allemands qui n'ont pas encore pu enfoncer leurs coins dans les failles potentielles de Solidarnosc ou

du Forum civique, bref une matière en fusion qui peut se solidifier très vite mais obéit encore au souffle du verrier ou à la main du potier.

L'ALTERNATIVE

A une diplomatie qu'on dit sans alternative, le mouvement ouvre une fenêtre, rebat les cartes, desserre les lacets du corset. Nous n'avons jamais pu acquérir un rang dans le monde qu'en nous faisant les porte-parole, les fédérateurs des peuples opprimés, demi-faibles, en mesure de disputer leur reconnaissance. Du côté de l'ordre, dans le discours sur la sécurité, nous avons toujours été dépassés par les Russes, par les Allemands, par les Américains. Du côté de la révolution, depuis 1917, nous avons longtemps trouvé meilleurs que nous. Ce n'était pas le cas en 1848. Ce n'est désormais plus le cas. Dans le discours sur la démocratie, que ce soit au Maghreb, en Afrique noire francophone, en Amérique latine ou en Europe centrale, nous n'avons pas seulement à parler haut et dire le droit, mais à définir une stratégie, laquelle ne saurait être que politique d'abord. Bancaire par phobie de la crise économique comme en 1924, sécuritaire par phobie des nationalismes comme avec les pactes de la SDN, elle ne ferait que précipiter ce qu'elle redoute, nouveau Gribouille. La BERD ou la CSCE nous révèlent que le pire n'est pas écarté et nous obligent à la vigilance.

Le constat tocquevillien que nous rappelions au début, si souvent repris par ses émules contemporains, n'est pas inéluctable. Mais l'histoire est avare de son temps. Heureux serons-nous si elle nous fait crédit des six prochains mois.

Yves LA MARCK

Blandine Barret-Kriegel :

«Il faudrait un droit politique plus démocratique»

● **Royaliste** : Qu'y a-t-il de spécifique dans le projet national ?

B. Barret-Kriegel : C'est le projet de former une communauté, de vouloir vivre ensemble. Appartenir à une nation, cela signifie être membre d'un groupe qui n'est pas seulement ethnique, confessionnel ou politique, mais qui est aussi et surtout historique, moral et culturel. L'interrogation sur la question nationale qui resurgit aujourd'hui n'est pas neuve ; elle a déjà été âprement discutée sous la 3^e République, entre 1880 et 1920, lorsque s'opposèrent deux définitions de la nation : celle que donnèrent les Français et les Anglais d'un côté, et celle que donnèrent les Allemands de l'autre..

Dans un discours prononcé en 1882 à la Sorbonne, discours qui a eu un grand retentissement et qui s'intitulait « *Qu'est-ce qu'une nation ?* », Renan a proposé une définition. Alain Finkielkraut a eu le mérite d'y renvoyer mais je ne me range pas tout à fait à son interprétation. Je ne crois pas en effet que Renan oppose, à une définition de la nation fondée sur la tradition, une définition fondée sur le pacte, qu'il substitue une conception volontariste à une conception culturaliste. Renan ne nie point que la tradition nationale existe, qu'elle a façonné le sentiment de l'unité et de l'identité ; il récuse seulement que celui-ci ait un fondement seulement racial, linguistique, religieux, territorial ou même belliqueux. Il reconnaît explicitement l'existence d'un passé et d'une histoire nationale mais cela ne suffit pas et chaque génération doit repasser un contrat commun. Il y a là une conception très intéressante qui conserve toute son importance car elle s'oppose à des définitions « pathologiques » de la nation.

● **Royaliste** : Celles qui fondent le nationalisme ?

B. Barret-Kriegel : C'est un lieu commun de dire que les nationalismes apparus au 19^e siècle ont été responsables des grandes catastrophes du 20^e siècle, en soulignant que le pangermanisme a engendré la dérive totalitaire du nazisme. Il faudrait donc se méfier du nationalisme, qu'on présente comme refus de l'autre, comme refus de l'humanité... Mais, s'il est vrai qu'il y a des usages pathologiques du nationalisme, il faut les distinguer d'une conception saine du sentiment national. Par exemple, la Résistance, avec le général de Gaulle, a incarné un sentiment national qui permet à la France d'exister encore. D'une manière générale, toutes les luttes d'émancipation et de résistance à l'oppression menées par les nations sont au principe de la vie libre des peuples.

Quant aux formes pathologiques du nationalisme, c'est malheureusement à l'intérieur de la culture allemande qu'elles se sont déployées aux 19^e et 20^e siècles. Elles apparaissent notamment dans le « *Discours à la Nation allemande* » de Fichte (1807). Ce qui est inquiétant dans la conception fichtéenne, ce n'est pas seulement son opposition radicale aux droits de l'homme, ce n'est même pas son antisémitisme, c'est qu'elle fait de la nationalité non seulement une transcendance par rapport à l'individualité mais la seule forme de transcendance. Je m'explique : Fichte souligne très justement que les buts de la nation sont supérieurs à ceux des individus. Mais pour lui, il n'y a qu'une nation digne de ce nom, la nation allemande, parce que le peuple allemand est le peuple originaire qui, tel le Christ rédempteur, est chargé d'assurer le salut de l'humanité. Or, à

ériger de la sorte la nation en absolu, à l'identifier à l'infini, on dénie, on refoule, un phénomène capital et élémentaire - à savoir que les nations ne sont pas des substances éternelles, des divinités, mais qu'elles appartiennent à l'histoire, qu'elles naissent et qu'elles peuvent mourir, qu'elles sont donc marquées par la finitude et par la liberté. La nation n'est pas notre horizon unique, ou notre seul infini : il y a aussi Dieu, la nature et l'humanité... La dénégation du caractère historique des nations a deux conséquences redoutables et tragiques : la première, qui a grandi à l'intérieur du pangermanisme, est de nier l'existence d'une unité de l'humanité en surplomb des nations ; la seconde est d'effacer le rapport d'engagement contractuel que chaque individu doit avoir de son vivant vis-à-vis de la communauté nationale, le fait que pour qu'une nation puisse continuer, chaque génération doit s'engager à son tour pour contracter le pacte social. En rejetant les droits de l'homme

Docteur d'Etat en Philosophie et professeur à l'Université de Lyon, Blandine Barret-Kriegel est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'Etat et, notamment, d'une oeuvre magistrale sur « Les historiens et la monarchie » (quatre tomes aux P.U.F.). Nous la remercions d'avoir accepté de nous faire part de ses analyses et de ses réflexions novatrices sur la monarchie, la république et la démocratie.



- Fichte estimait que face aux exigences du nationalisme la liberté, la propriété, le droit à la sûreté n'avaient aucun prix - le philosophe allemand n'abolissait pas seulement les devoirs de chaque nation vis-à-vis des hommes des autres nations, il effaçait aussi ce que chaque Etat national doit à ses propres citoyens.

● **Royaliste : Quel serait le « bon usage » de la nation ?**

B. Barret-Kriegel : Je ne crois pas à un usage purement volontariste de la nation : la nation n'est pas issue d'un contrat que nous passons ici et maintenant, elle vient de l'histoire et nous recevons quelque chose de sa tradition : il y a une culture nationale, des coutumes, des mœurs nationales, que nous recevons en héritage. Nous ne pouvons donc pas avoir une conception cartésienne de la nation, car les nations ne sont pas créées par un coup de force des sujets pensants. Cela dit, l'histoire nationale est toujours ambivalente. Notre tradition française comprend aussi les

guerres de religion, le fait que le Parlement de Paris s'est associé à la condamnation de Jeanne d'Arc, etc. Nous sommes donc justiciables d'une attitude critique vis-à-vis de la tradition nationale. Chaque génération doit s'approprier cet héritage, le faire fructifier, et le transmettre, mais pas sans examen, sans réforme, sans retouches.

Quel est ou que doit être le contrat national français ? Nous vivons un moment difficile et stimulant : la tradition nationale de la France, c'est la tradition républicaine, qui nous a apporté beaucoup, mais qui jusqu'à présent n'a pas mis en place la démocratie. Or cette question du passage à la démocratie est décisive.

● **Royaliste : Comment définissez-vous la tradition républicaine ?**

B. Barret-Kriegel : La tradition républicaine est d'abord constituée par le droit politique de la souveraineté qui a été conçu sous la monarchie. La République est issue de la monarchie, non seulement chronologiquement, mais, de façon plus fondamentale, doctrinalement. Le premier doctrinaire du droit politique républicain, c'est Jean Bodin qui, au 16^e siècle, a fondé la doctrine politique de la souveraineté en disant : « *République est un droit gouvernement de plusieurs ménages et de ce qui leur est commun avec puissance souveraine* ». Ce qui caractérise l'idée républicaine, c'est l'idée d'une unité et d'une autonomie de la chose publique. Elle fonde l'espace de la république, l'espace commun de la vie publique organisée par un Etat qui arbitre les litiges au moyen de l'autorité d'une loi.

Ce point précisé, vous savez que, sous la 3^e République, ceux qu'on appelait les « nationaux » se sont violemment opposés à la République au prétexte qu'elle était incapable d'assurer une véritable unité nationale. Bien entendu, ce courant nationaliste s'est prenait aux conquêtes républicaines et au développement démocratique qu'elles avaient réalisé en permettant, notamment grâce au suffrage universel, à l'ensemble des citoyens de participer à la vie publique. Face à cette opposition contre-révolutionnaire, les républicains se sont raidis et ont jugé

qu'il y avait là une volonté de retour pur et simple à l'Ancien régime en tant que société hiérarchique, inégalitaire et oppressive. Cet aspect réactionnaire de l'opposition anti-républicaine est incontestable, mais il reste un paradoxe : l'idée moderne de l'unité nationale s'est incontestablement exprimée dans le « Vive la nation » de Valmy, mais la République a eu de grandes difficultés à réaliser concrètement cette unité. La difficulté tient à mon sens au contenu du droit politique républicain qui fonde l'unité nationale sur un acte de volonté accompli par des citoyens adultes et éclairés par les lumières de la raison. Cette conception qui établit la nation sur un acte de la volonté et sur un calcul de l'entendement oublie en partie la dimension historique de la vie nationale et davantage sa dimension naturelle. Or les citoyens, ce sont des hommes et des femmes, et une nation est composée d'adultes et d'enfants. Le droit politique d'une communauté qui serait vraiment fondée sur la nature humaine devrait tenir compte de l'existence du couple et de la famille. Or le droit politique républicain, à la différence du code civil, est sensiblement éloigné du droit naturel. A mon sens, la meilleure longévité du code civil, si on le compare à celle des constitutions républicaines, tient à son enracinement dans le droit naturel. L'individu du code civil est le fils d'un père et d'une mère, il prend femme, il a des enfants, etc. Il n'est pas l'individu abstrait, cartésien, du droit politique républicain. Ceci explique à mon sens pourquoi la citoyenneté républicaine a eu tant de mal à aménager une place pour la communauté naturelle, en particulier pour les femmes et les enfants. Si les prêtres catholiques anti-républicains ont eu longtemps une telle influence sur la famille, sur les femmes et les enfants, c'est qu'ils leur faisaient davantage droit que les républicains francs-maçons qui se réunissaient entre hommes et qui méprisaient la vie familiale privée. Il y a donc ce paradoxe d'un droit politique fondé sur une philosophie du sujet cartésien délivré de toutes les attaches naturelles et qui est impuissant à fonder véritablement l'unité nationale - même si la République a incarné cette unité à plu-

sieurs reprises. Pour que l'unité nationale soit vraiment réalisée, il nous faudrait un droit politique plus démocratique.

● **Royaliste : Comment l'envisagez-vous ?**

B. Barret-Kriegel : La vraie question, le seul programme susceptible de résoudre les tensions qui désarticulent l'unité nationale et abîment l'identité française, c'est celle, c'est celui de la démocratie. Car il n'y a pas d'unité nationale DANS LA PAIX sans organisation politique démocratique. Par la guerre, pour la conquête, les Empires savent toujours rassembler les peuples avec un programme très simple : ils leur demandent de mourir pour devenir des maîtres. Rassembler l'unité des individus d'une nation pour leur assurer le plein épanouissement de leurs droits dans la paix, c'est plus difficile. Pour y parvenir nous devrions émonder le droit politique républicain de ses segments antidémocratiques. C'est possible si nous nous engageons dans deux directions. La première concerne l'Etat : à l'Etat administratif autoritaire, étroit, incompetent, nous devons substituer un Etat de justice, ce qui signifie que nous devons renforcer le poids et l'indépendance du pouvoir judiciaire. La seconde touche aux droits individuels. Le droit politique français de la citoyenneté est fondé sur la compétence. Une compétence aujourd'hui terriblement restreinte puisque les seuls énarques et membres des grands corps sont estimés compétents. Dès lors tous les autres, et même toutes les autres élites professionnelles sont exclues des compétences dites publiques. La citoyenneté est dès lors réservée à une caste étroite et ce phénomène engendre inévitablement la frustration et la révolte. Il faut changer ce droit politique, fonder la citoyenneté non sur la compétence et sur l'instruction mais sur la conscience. Ceci implique que les classes moyennes aient le courage de proposer à tous et de se proposer d'abord à elles-mêmes un idéal, des normes, des valeurs qui soient de la légitimité démocratique. Voilà une partie du programme démocratique. Le reste est à inventer.

Propos recueillis
par Bertrand Renouvin

De Gaulle royaliste ?

Certains, aujourd'hui, prétendent que le général de Gaulle ne pensa jamais à une telle solution. C'est méconnaître le sens historique qui anima toujours l'homme de Londres et le fondateur de la Ve République, cette « certaine idée de la France » dont il parle aux premières pages de ses Mémoires. C'est ignorer également, dix années de relations étroites et incontestables, quoique discrètes ; les lettres nombreuses et respectueuses que le général écrivit au chef de la Maison de France.

En juin 1940, de Gaulle avait attendu le comte de Paris à Londres : « Vous auriez été la France... ». Le prince ne vint pas. En décembre 1942, à Alger, le comte de Paris attendait à son tour le chef de la France Libre. Ce n'est qu'en 1954 - quatre ans après l'abrogation de la loi d'exil -, que les deux hommes se rencontrent et entament ce « long dialogue sur la France », qui ne prendra fin qu'en 1970. Ces relations ne s'interrompent pas lorsque le général reviendra à la tête de l'Etat. Le comte de Paris était alors invité à l'Elysée, le soir, à la nuit tombée, à l'abri des oreilles indiscretes...

Pour être discret, le général de Gaulle n'hésite pourtant pas à proclamer publiquement son attachement à la Famille royale de France, comme au mois de juillet 1957, à l'occasion du mariage du comte de Clermont, dans une lettre adressée à son père :

« Je sais quelle joie vous cause le mariage du Prince Henri et de la Princesse Marie-Thérèse. C'est là, pour chaque Français, une raison de s'en réjouir. Mais aussi, Monseigneur, parce que la vie de votre Famille s'identifie avec notre Histoire, parce que ce qui vient de vous dans le présent est exemplaire pour le Pays,

Le 23 mai 1963, le magazine l'Express titrait « Le successeur est choisi » et offrait en première page un grand portrait du comte de Paris. C'est à la même époque que le Canard Enchaîné glosait sur la « Cour » de l'Elysée et ne craignait pas de présenter le Prince comme le « dauphin » de la République.



■ 1960 - Le comte de Paris (ici entouré de toute sa famille), est prêt à assumer les plus hautes charges de l'Etat.

parce que votre avenir, celui du Prince Henri, celui des vôtres, sont intégrés aux espérances de la France, je salue l'union que Dieu va bénir comme un grand événement national.»

Président de la République, de Gaulle songe à assurer la pérennité des institutions dont il est le fondateur. Dès le 10 mai 1959, à Amboise, il salue « nos rois, leurs descendants, qui sont de très bons, de très nobles, de très dévoués serviteurs du pays... » Quinze jours plus tard, il écrira au comte de Paris : « Votre intention de vous associer de manière plus directe, à la haute politique de la France, me paraît très noblement justifiée, et elle rencontre mes propres desirs. Je vous demande, Mon-

seigneur, de m'accorder, à cet égard, le crédit de votre confiance et le choix de l'occasion.»

En 1963, les chances du comte de Paris de succéder au général de Gaulle semblaient encore aussi bonnes que celles de Georges Pompidou ou de Michel Debré. S'il avait été élu, le prince aurait exercé, pendant sept ans, dans le strict respect des règles démocratiques, ses fonctions présidentielles. Au terme de ce septennat, il aurait pu proposer un référendum modifiant la constitution, dans un sens héréditaire...

Mais le général, poussé par une partie de son entourage, avait déjà pris la décision de solliciter du peuple un second

mandat. Les prises de position sociales du comte de Paris, jugé par certains trop « à gauche », pesèrent sans doute très lourd dans la balance. Le prince décida alors de rentrer dans l'ombre, mettant fin à la publication de son bulletin d'information, observant avec tristesse l'œuvre du général s'enliser dans la lutte partisane, vaciller en mai 68, avant de sombrer un an plus tard.

Pourtant, le général de Gaulle tenait, une ultime fois, avant la mort, par une lettre datée du 27 décembre 1969, à rappeler au prince tout ce qu'il représentait pour lui : « ... Je voudrais Vous répéter de quel prix incomparable ont été pour moi, au long de ma mission nationale, Votre approbation et Votre soutien. En ce qui me concerne, le terme est venu. Vous, Monseigneur, demeurez intact, clairvoyant et permanent, comme l'est, et doit le rester, pour la France, ce que Vous personnifiez de suprême dans son destin. »

Jacques BLANGY



■ 1963 - Pour la grande presse, il n'y a pas de doute.



De Gaulle et la tradition capétienne

Dans leur préface au Dictionnaire critique de la Révolution française, François Furet et Mona Ozouf marquent vigoureusement l'originalité des institutions de la Vème République par rapport à la tradition républicaine : « Non seulement la cinquième République est née en 1958 d'une espèce de coup d'Etat, mais elle a inventé en 1962 l'élection du président de la République au suffrage universel : double raison de refus pour les héritiers de la Révolution, des radicaux aux communistes, 1789 et 1793 ensemble. Or ce qui s'est passé dans l'opinion est différent : la disposition de 1962 a complètement effacé l'origine incertaine du régime. La nomination directe du chef de l'exécutif par le peuple a acquis la valeur d'un droit trop longtemps ignoré, et de Gaulle semble avoir trouvé la clé de cette République monarchique qui réconcilie, deux cents ans après, l'Ancien Régime et la Révolution ». Du point de vue historique, la mutation est considérable. Elle tient tout entière à la pensée et la volonté d'un homme qui se voulait intégralement fidèle à ce qu'était la France. Or la France, c'était à la fois la République née de Valmy et des convulsions du XIXe siècle, mais aussi « les leçons millénaires de la maison de France ».

Pour comprendre cette synthèse longtemps impossible entre les deux France, il faudra sans doute interroger les origines familiales et l'histoire intime du jeune Charles de Gaulle. Peu d'historiens et même de gaullistes fidèles s'y sont, à ma connaissance, vraiment intéressés. Non qu'un personnage s'explique par une sorte de déterminisme familial ou social. Michel Cazenave a, en ce sens, tout à fait raison de dire, à propos de de Gaulle justement, que « la liberté de l'homme se conquiert sur ses déterminismes internes, quand il est capable de penser au contraire de sa pente » (1). C'est, il est vrai, un lieu commun d'opposer le général rebelle et avant lui l'officier d'avant-garde au milieu conservateur d'où il venait. Mais ce rebelle avait très tôt ressenti que seul l'homme de caractère s'imposerait dans l'équilibre chaotique d'un pays en proie à tous les dangers et sans volonté politique. C'est pourquoi, il convient de prendre garde par exemple à l'image d'un républicain en réaction contre le légitimisme de ses parents.

Il est fort possible que Mme Henri de Gaulle ait confié un jour à une de ses amies : « Mes fils me font beaucoup de peine, ils sont républicains ». Seulement, il faut mesurer quel degré d'incertitude et de désarroi il pouvait y avoir chez un jeune homme qui a 18 ans en 1908 et qui discerne à quel point la critique maurrassienne rend compte de l'incohérence de la politique du régime. En même temps ce régime et les forces qui le soutiennent peuvent se réclamer d'une tradition qui s'est établie sur la mise à mort de l'Ancien Régime et s'identifie avec le progrès et la justice. Charles de Gaulle demeurera républicain dans cette acception-là. « C'est alors, dira-t-il en 1958 évoquant la Révolution, qu'au milieu de la tourmente nationale et de la guerre étrangère apparut la République. Elle était la souveraineté du peuple, l'appel de la liberté, l'espérance de la justice ».

Pourtant ce républicain n'ignore pas que la France est née avant 1789 et que la carence indélébile de ses institutions est due à l'absence d'une tête capable de sentir et de vouloir au-dessus de la dispersion des opinions et des partis. Seul Olivier Guichard (2) qu'un long compagnonnage et des origines familiales semblables ont rendu sensible à ce heurt de sentiments contraires, a montré comment l'engagement dans l'armée constituait sans doute le moyen de se sortir de la contradiction.

Maurras avait écrit : « En l'absence de roi, l'armée est l'unique principe fédérateur doté de deux vertus suprêmes de permanence et d'unité ». « L'armée d'abord », note Guichard sera la réponse de de Gaulle au « Politique d'abord ». Il est vrai que dans cette ligne on peut toujours discerner l'appel au Soldat de Barrès et la tentation bonapartiste.

Mais contre celle-ci, se dressaient deux garde-fou, la tradition légitimiste familiale et la tradition républicaine. On lui fit bien souvent le mauvais procès de vouloir établir une dictature, sans vouloir saisir à quel point cette idée lui était étrangère. Sans doute conçoit-il la dictature à la romaine, celle qu'exerça Clémenceau à sa façon, et qu'il exerça, sous une forme inédite, depuis Londres. Mais cette dictature est le contraire de l'usurpation totalitaire du pouvoir. Elle est viagère et réside, selon l'expression de Michel Cazenave « dans un mécanisme institutionnel prévu et codifié, dont le but consistait dans la sauvegarde de la République au moment des plus grands périls ». Le garde-fou républicain est certain, il fonctionna d'ailleurs grâce à la règle du suffrage universel dont le général fit toujours l'arbitre de la situation.

Reste que les relations privilégiées avec le comte de Paris ont révélé chez de Gaulle un sentiment royaliste presque intact : « Je suis certain que la monarchie est le régime qui convient à notre pays, confie-t-il au Prince, J'en suis de plus en plus convaincu. Mais comment la faire ? Comment ? On peut faire une autre république, un dictateur, un empereur, oui... Mais ce qu'il faut faire, c'est un roi, et pas autre chose ». Il me semble qu'on ne comprend rien à ce royalisme qui n'efface pas du tout « le sentiment républicain » si l'on ne le relie pas à son obsession de l'Etat, à sa continuité et son indépendance. Charles de Gaulle a certes restauré cet Etat, mais en dépit de toutes les garanties constitutionnelles, il demeure précaire, soumis à tous les aléas du suffrage. La monarchie demeurerait un modèle insurpassable, au-delà de toutes les mutations.

C'est son habitude de penser les événements à l'échelle de l'histoire qui lui donne cette idée, conforté qu'il est par sa pratique du pouvoir et de la politique étrangère de continuer la politique capétienne. N'est-il pas l'héritier de la légitimité royale, parce qu'au-delà du suffrage nécessaire pour un état de droit (et dans la paix) il est mandaté par l'histoire et une certaine idée de la France ? « Mais moi, c'est sans le droit héréditaire, sans plébiscite, sans élection, au seul appel, impératif mais muet, de la France, que j'ai été naguère conduit à prendre en charge sa défense, son unité et son destin. Si j'y assume à présent la fonction suprême, c'est parce que je suis, depuis lors, consacré comme son recours. Il y a là un fait qui, à côté des littérales dispositions constitutionnelles s'impose à tous et à moi-même ». Cette légitimité qui venait de l'histoire se rapporte aussi à la légitimité historique des capétiens dont il reprenait le projet d'indépendance de la France contre les empires. Cette façon de vivre dans son siècle et au dessus des siècles assurait les visions du prophète qui savait, par exemple, que sous l'URSS, il y aurait toujours la Russie et donc que la carte de l'Europe n'était pas fixée à tout jamais. Vingt ans après la mort du Général, nous saisissons tout l'avantage de considérer ainsi la longue durée.

Gérard LECLERC

(1) M. Cazenave, *De Gaulle, une certaine idée de la France*, Centurion 1990.
(2) O. Guichard, *Mon Général*, Grasset, 1980.

Couronner la démocratie

Autant le dire d'entrée de jeu : les royalistes que nous sommes ne souhaitent pas la destruction des institutions de la 5ème République, mais au contraire leur plein accomplissement. Ce paradoxe apparent mérite d'être expliqué.

Depuis que notre Constitution a été adoptée, en 1958, beaucoup ont souligné son caractère monarchique : les journalistes du Canard Enchaîné ont dénoncé « La Cour », l'opposition de gauche a vitupéré le « pouvoir personnel » (avant d'assumer paisiblement la fonction présidentielle) et certains juristes ont quant à eux pris au sérieux ce propos d'origine polémique. La lecture du texte constitutionnel montre en effet que nos institutions sont monarchiques dans leur esprit puisqu'elles se fondent sur les principes d'unité, d'arbitrage et de continuité qui ont caractérisé la monarchie capétienne. Dès lors, on peut à bon droit soutenir que notre régime politique, tel qu'il a été voulu par le général de Gaulle et par les Français, représente une tentative de synthèse entre la tradition monarchique (puisque ses principes y figurent en toutes lettres dans l'article 5) et la tradition républicaine (le suffrage universel).

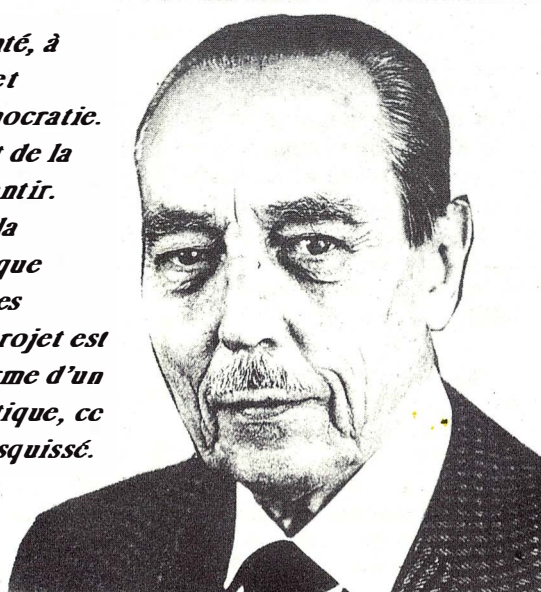
TROUBLES

Désigner la 5ème République comme une monarchie républicaine, ou comme une monarchie élective est devenu une vérité banale, dont nous devons nous féliciter : cette Constitution tant décriée en 1958 par la gauche nous assure la stabilité (y compris pendant la période de cohabitation), l'unité de la décision (surtout en politique étrangère) et une continuité

Il y a consensus autour de nos institutions politiques, puisqu'elles se caractérisent par la stabilité. N'oublions pas pour autant leurs ambiguïtés...

■ *Nous avons inventé, à travers monarchie et républiques, la démocratie. Il s'agit maintenant de la fonder et de la garantir. Depuis trente ans, la tradition monarchique inspire à nouveau les institutions. Mon projet est d'accomplir, au terme d'un processus démocratique, ce qui est largement esquissé.*

Henri, comte de Paris



relative dans l'action de l'Etat. Malgré des évolutions positives (le rôle du Conseil constitutionnel et sa référence aux principes inscrits dans les Déclarations des droits de l'homme et les préambules constitutionnels), faut-il considérer que notre système politique est le meilleur possible ?

Quels que soient le président de la République et la couleur politique du gouvernement, l'actualité politique n'a cessé de faire ressortir les ambiguïtés et les déséquilibres de nos institutions politiques :

- la fonction présidentielle est ambiguë puisque le chef de l'Etat, élu par à peine plus de la moitié des électeurs, est soupçonné de garder une trop nette préférence pour son ancien parti - ce qui l'empêche de jouer pleinement son rôle d'arbitre. Mais s'il parvient à jouer ce rôle, on lui reproche de ne pas intervenir assez dans la vie nationale. Qu'il se décide à intervenir et il sera à nouveau taxé d'esprit partisan. De

l'ambiguïté de la fonction procède un déséquilibre chronique.

- la situation du Premier ministre est, elle aussi, fort imprécise. Certes, celui-ci est, selon la Constitution, le chef d'un gouvernement qui détermine et conduit la politique de la nation. Mais le Premier ministre se considère très souvent comme le successeur du président de la République, ce qui crée une rivalité entre les deux têtes du pouvoir exécutif. Cette rivalité crée une opposition sourde entre l'Elysée et Matignon, qui nuit au bon fonctionnement de l'Etat, et il arrive - c'est le cas aujourd'hui, que le Premier ministre se comporte plus en futur candidat à la Présidence qu'en chef de gouvernement.

- quant à la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée, elle se double d'une responsabilité de fait du Premier ministre devant le Président, qui peut à tout moment renvoyer l'homme de Matignon.

Les droits du Parlement s'en trouvent contournés et amoindris.

QUELLES SOLUTIONS ?

Comment réduire ces ambiguïtés et surmonter ces contradictions qui déséquilibrent nos institutions et perturbent la vie politique nationale ? Plutôt que de changer de Constitution, puisque celle-ci constitue une amorce de solution à un problème qui dure depuis deux siècles, plutôt que de réduire la durée du mandat présidentiel à cinq ans, ce qui reviendrait à détruire l'équilibre institutionnel, il conviendrait de faire une lecture rigoureuse de la Constitution :

- Il suffirait que le chef de l'Etat soit institué effectivement comme arbitre permanent, et qu'il bénéficie d'une indépendance réelle quant aux forces politiques - deux possibilités assurées par une règle de succession dynastique - pour que les difficultés que nous avons soulignées soient résolues. Le passage d'une monarchie élective à une monarchie royale libère le chef de l'Etat de la tentation partisane, puisqu'il n'est plus l'élu des uns contre les autres. La fonction d'arbitrage assurée en permanence par le chef de l'Etat permet au Premier ministre de jouer pleinement son rôle constitutionnel, sans entrer en rivalité avec l'Elysée, sous le contrôle effectif d'un Parlement restauré dans ses droits.

Couronner la démocratie prend ainsi un sens concret : cela signifie le rééquilibrage des institutions, par la traduction, dans la pratique, de l'esprit monarchique qui inspire la 5ème République.

Annette DELRANCK

Le renouveau monarchique

La monarchie est-elle une solution pour les peuples à la recherche d'une identité ?

De Budapest à Prague, de Sofia à Berlin, de Vilnius à Riga, de Ljubjana à Zagreb, les peuples d'Europe centrale recherchent leur identité nationale sur les décombres du communisme. Derrière le rideau de fer, mur pesant du silence et de la honte, on célèbre dans l'allégresse les funérailles de Versailles et de Yalta. Des décennies d'Etats-nations dont les frontières furent imaginées par Wilson et Clemenceau, puis immobilisées dans la terreur armée par Staline. L'édifice européen qui progressivement s'était bâti sur ces fondations artificielles vient de voler en éclat. Par la brèche ouverte, les peuples d'Europe centrale sortent peu à peu de leur amnésie collective. Tous aspirent à retrouver la mémoire de leur passé, le souvenir d'un patrimoine commun et les symboles de leur histoire.

Et comment s'étonner dès lors d'un certain renouveau monarchique ? La relecture de l'histoire est la conséquence logique d'une prise de conscience populaire suscitée par le réveil de l'esprit national.

En témoignent les démonstrations du souvenir rassemblant des foules de plus en plus nombreuses autour de Zita, la dernière impératrice d'Autriche, de Nicolas Ier de Monténégro ramené en triomphe à Cettigné 68 ans après sa mort; des reliques de Saint-Etienne à Budapest, de la fidélité au tsar Nicolas II dont on célèbre la mémoire à Moscou... Comme par magie les rois détrônés d'Europe centrale ou des Balkans ne paraissent plus tellement anachroniques : ce sont les systèmes doctrinaires qui ont pris un sérieux coup de vieux et qui ressemblent chaque jour

davantage à de curieux reliquats du passé.

Face aux événements de l'Est, Siméon de Bulgarie, Michel de Roumanie, Otto de Habsbourg, Vladimir de Russie retrouvent une certaine actualité.

Pourquoi ? Parce qu'ils répondent parfaitement à la question brûlante de l'identité na-

en nous, dans nos actions quotidiennes et dans nos cœurs, il n'y aurait nul besoin de symbolique politique... Or, justement, avant tout, la monarchie a une utilité d'ordre symbolique... La dynastie, par ses assises généalogiques, opère les fonctions symboliques de communion de la génération présente avec les générations antérieures, de sens de la continuité historique et surtout d'identification à la nation tout entière, dans l'unité de sa diversité.



■ La couronne de Saint-Etienne a remplacé, sur le drapeau magyar, l'étoile rouge et les armes de Kossuth.

tionale des peuples dont ils furent - eux, ou leurs pères - les souverains. Une idée s'impose aujourd'hui avec force : la monarchie incarne l'esprit national et le garantit contre toute dérive nationaliste. Sur le chemin de la mémoire et de l'identité, les rois répondent à la crise douloureuse - centrale dans le débat politique - de la légitimité. Comme l'explique Lucien Sfez, « le politique est spécifiquement affaire de légitimité, c'est-à-dire de croyances et de mémoires validées, en d'autres termes, de symboles... La symbolique politique n'est jamais qu'un remède, on pourrait même dire un placebo, à la crise de représentation politique. Si les institutions en place assuraient réellement la présence du pouvoir

Le roi est un symbole, il est, selon le terme grec, ce qui rassemble. Il est emblème, drapeau, mémoire collective, lien entre le passé et le présent, promesse d'avenir.

En lui, le peuple trouve une représentation politique à visage humain qui plonge avec chacun dans les racines communes du pays.

Mais, affirmons-le avec force : la monarchie, c'est l'unité dans la diversité. C'est l'aventure commune vécue par une famille de serviteurs de l'Etat et des peuples ou nations divers unis sous la même couronne, le même emblème symbolique. Cette couronne, loin de les asservir, les rassemble, garantit les droits et libertés des minorités, des faibles ou des op-

primés. Le roi est le chef de tous, voilà bien la clé de voûte de l'édifice monarchique comme l'a montré il y a 15 ans Juan Carlos d'Espagne.

Désormais, ce même regard sur l'institution royale est aujourd'hui inconsciemment - ou volontairement - jeté par les peuples d'Europe centrale. Peut-être se souviennent-ils que le roi Michel de Roumanie et Boris III de Bulgarie ont préservé hier les minorités juives de leurs pays ? A moins que les Roumains et les Bulgares n'aient entendu les appels réitérés de Michel et Siméon pour que soit assurés les droits des minorités hongroises en Roumanie et musulmane en Bulgarie...

Cette position ne leur est pourtant pas personnelle. Elle naît de la position particulière dans laquelle se trouve un roi. Il est la figure vivante, mais aussi éternelle, de l'identité nationale. Il en est le garant tutélaire, légitime et naturel. Dans le même temps, son indépendance reçue en héritage le place résolument au-dessus des clivages idéologiques, des affrontements sociaux et des rivalités ethniques. Le chemin de la mémoire retrouvée, à travers eux, ne s'engage pas dans l'impasse du nationalisme vain.

Qu'on y pense seulement : demain, la monarchie pourrait offrir des perspectives heureuses à l'Union Soviétique, la Yougoslavie (menacée d'éclatement nationaliste et séparatiste), ou encore pour les Etats-nations issus de l'empire des Habsbourg. La voie royale, dans son acceptation démocratique moderne, rejetterait dans l'ombre, parmi les démons du passé, les chemins périlleux du nationalisme, sur lequel s'engage parfois l'identité nationale trop longtemps étouffée.

Réconciliation des peuples avec leur histoire, du présent avec le passé, et des communautés d'un même sol, voilà quelques-unes des facettes de la monarchie, à l'heure où l'Europe centrale renoue avec sa soeur occidentale. Et ne l'oublions pas, l'Europe « de l'Ouest » est fortement monarchique !

Stéphane BERN

(1) Lucien Sfez, *La symbolique politique*, PUF.

Stéphane Bern publiera le 1er septembre, aux éditions Balland, *Les Couronnes de l'exil*.

Plusieurs revues

Parallèlement au bimensuel "Royaliste", la N.A.R. édite deux autres revues qui répondent chacune à un besoin spécifique.

L'ouverture politique et intellectuelle est, pour l'ensemble de nos publications, une exigence et une réalité. Ce que l'on peut constater chaque quinzaine en lisant "Royaliste" se vérifie lorsqu'on découvre notre revue "Cité". Par sa périodicité et par sa tonalité, "Cité" se situe à distance de la scène politique sans pour autant la perdre de vue.

Chaque trimestre, notre revue s'efforce de faire le point sur une question décisive pour notre vie politique, sociale, intellectuelle, ou de présenter quelques unes des figures majeures de notre temps. Pour atteindre cet objectif, "Cité" accueille dans ses colonnes les meilleurs spécialistes de la question envisagée, qui s'y expriment en toute liberté. Des chroniques et des reportages sur divers sujets entourent ces dossiers. C'est ainsi que notre revue a récemment publié des numéros remarquables sur l'économie, sur le philosophe Emmanuel Lévinas,

sur la Révolution française, en attendant la parution d'un numéro sur La France et d'un autre sur l'immigration.

Alors que "Cité" est en train de prendre sa place dans le débat intellectuel de notre pays, notre troisième publication, intitulée "Le Lys rouge" s'affirme comme un organe de libre expression des adhérents de la Nouvelle Action royaliste et comme une publication d'information sur les mouvements royalistes et sur les monarchies étrangères. Outre des données historiques peu connues et des documents inédits, les lecteurs du "Lys rouge" ont accès à des informations d'actualité beaucoup plus complètes et précises que celles qui paraissent dans les quotidiens et les hebdomadaires.

Qu'il s'agisse de "Cité" ou du "Lys rouge", n'hésitez pas à nous demander les dépliant de présentation qui vous donneront les sommaires des numéros disponibles.

Un service minitel

Le minitel est un instrument pratique et ludique. C'est aussi, ce qu'on sait moins, un moyen moderne de dialogue politique.

Depuis trois ans déjà, la Nouvelle Action royaliste peut être interrogée par minitel. Il suffit de taper le 36 15 et de faire le code AGIR*NAR pour entrer en communication avec nous, sur le serveur de Démocratie directe qui accueille de nombreuses formations politiques de notre pays.

Que trouverez-vous sur notre écran ?

D'abord des informations pratiques : les sommaires de nos publications, les horaires de nos réunions à travers toute la France, les communiqués de notre mouvement.

Mais surtout, vous pourrez entrer en débat avec la NAR. Notre service minitel vous permet en effet de poser des questions et de recevoir, quelques jours plus tard, une réponse aussi précise que possible.

Cette formule simple a eu un succès qui ne s'est jamais démenti - à tel point que nous sommes parfois débordés par la demande. Depuis la création de

notre service, voici trois ans, nous avons reçu et traité près de 4000 questions. Ce qui nous place en tête de toutes les organisations qui figurent sur le serveur Démocratie directe, et très en avance sur elles !

Les questions qui nous sont adressées sont d'une très grande diversité : elles portent, cela va sans dire, sur la Famille de France, sur les engagements de la NAR et sur l'histoire de la monarchie ; mais elles touchent aussi à la philosophie, à l'actualité politique, aux conflits sociaux, aux problèmes éthiques et religieux. Certains se contentent de poser des questions, d'autres disent leur sentiment ; il y a des critiques et des approbations : bref il s'agit d'un débat permanent, passionnant, animé par des interlocuteurs très divers et toujours significatifs des espoirs et des crises de la société française.

Soyez les bienvenus sur 36 15 AGIR * NAR !

Les «Mercredis» parisiens



■ Une ambiance détendue. Ici, autour de l'écrivain Jean-Paul Dollé.

Malgré la forte identité qui la caractérise, la Nouvelle Action royaliste est exposée aux mêmes risques que les autres mouvements politiques : risque du repli sur soi, de l'enfermement dogmatique, de la langue de bois.

Pour éviter de tomber dans ces travers mortels, nous avons institué un dialogue permanent avec l'ensemble des traditions politiques et intellectuelles de notre pays et avec le plus grand nombre possible de chercheurs de toutes disciplines. Le lieu privilégié de ce dialogue est une réunion qui se tient dans nos locaux parisiens chaque mercredi soir. Un invité, choisi pour la qualité de ce qu'il apporte dans le débat civique, vient expliquer son livre, exposer le résultat d'une recherche, présenter une organisation... Un débat s'ensuit, où il ne s'agit pas de faire preuve de brio ou acte de propagande, mais de poser des questions et d'échanger des arguments aussi rigoureusement que possible.

Ainsi conçus, les "Mercredis de la NAR" donnent aux militants et aux sympathisants de notre mouvement une information de très grande qualité et la possibilité de mener avec l'invité de la soirée une discussion très approfondie.

Chaque année, nous accueillons ainsi plus d'une trentaine de personnalités - par exemple Régis Debray, Pierre Chaunu, Bernard Stasi, Gérard Miller, Alexandre Adler - qui animent le débat philosophique, politique, écono-

mique, historique, dans notre pays. C'est grâce à eux que les habitués de nos réunions acquièrent une formation politique très solide et que la réflexion de notre mouvement - stimulée par une mise en question permanente - ne cesse de gagner en sérieux et en profondeur.

Rigueur, sérieux : cela signifie-t-il que nos "Mercredis" sont des cénacles impressionnants et ennuyeux, réservés à une élite d'intellectuels bardés de diplômes ? Pas le moins du monde puisqu'on y rencontre des personnes très diverses quant à leur âge, leur profession et leur engagement militant. Quant à l'ambiance, elle est particulièrement détendue, aussi bien lors du débat qu'au cours du dîner qui termine la soirée.

Le seul inconvénient de ces réunions est qu'elles ne se tiennent qu'à Paris. Nous y pallions en partie par la publication, sous une forme malheureusement allégée, des conférences de certains de nos invités (hélas pas tous, faute de place !) dans les pages centrales de "Royaliste".

Les "Mercredis" : c'est notre contribution au débat civique, sans lequel il n'y a pas de démocratie.

Et la N.A.R. c'est quoi ?

Chaqueun sait que les partis et les mouvements politiques traversent depuis plusieurs années une crise grave : les grandes formations de droite et de gauche sont abandonnées par un nombre croissant d'adhérents et de militants, et beaucoup de petites organisations disparaissent ou conservent une existence purement théorique. Telles sont les conséquences du discrédit des hommes politiques et de la défiance à l'égard d'un militantisme très souvent confondu avec l'embrigadement au service d'une personnalité...

Dans cette situation critique, comment se définit et se comporte la **Nouvelle Action Royaliste** ?

Le fait est qu'elle existe depuis bientôt vingt ans et que, loin de s'étioler, elle a accru cette année de 15% le nombre de ses adhérents. Le fait est que son existence discrète - en raison de la modestie de ses capacités financières - ne l'empêche pas de participer activement à la vie civique. Pourquoi ?

- d'abord parce que les militants de la NAR vivent dans un **mouvement démocratique**, à la fois dans ses institutions et dans sa vie quotidienne. Les membres du Conseil national sont élus par l'ensemble des adhérents à bulletin secret, et c'est l'élection qui est la règle pour l'entrée au Comité directeur. De plus, le débat est un principe et une réalité permanente : il est



■ *Courtoisie, dialogue et bonne humeur : nos militants proposent notre journal sur les marchés.*

d'autant plus spontané et vivant que les adhérents et militants de la NAR viennent de traditions politiques et religieuses très diverses et que la sociologie du mouvement est loin d'être homogène.

- ensuite parce que la NAR est à la fois **un mouvement cohérent** sur le plan intellectuel et très souple dans sa conception de l'action politique. Point de "culte de la personnalité" ni d'embrigadement militaire contre un "ennemi", nulle trace de ces conduites sectaires qui sont la plaie des petites organisations (des grandes aussi trop souvent ...) mais une volonté constante d'ouverture et de participation active à la vie civique. C'est le cas sur le plan électoral - qu'il s'agisse des élections municipales (en 1989 plusieurs candidats royalistes se sont présentés sur des listes de la majorité présidentielle), aux élections législatives

(par exemple en 1986 dans le Maine-et-Loire), ou encore à l'élection présidentielle par le soutien que la NAR a apporté, en 1981 et en 1988, à la candidature de François Mitterrand. Cet engagement civique se manifeste aussi par l'engagement dans le mouvement anti-raciste aux côtés de la Ligue des Droits de l'Homme et de SOS Racisme : de la campagne contre la réforme Chirac du code de la nationalité à celle qui a permis l'abrogation de la loi Pasqua, de la campagne "89 pour l'égalité" à celle, actuellement en cours, qui porte

sur le droit de vote des étrangers aux élections locales, **la NAR est résolument engagée dans tous les combats pour les droits de l'homme et la nouvelle citoyenneté.**

- enfin parce que la NAR a permis que la tradition royaliste soit reconnue en tant que telle. Considéré depuis longtemps comme **un des carrefours du débat intellectuel**, notre mouvement est représenté dans les institutions de la 5^e République (Conseil Economique et social) et prend part au dialogue entre le pouvoir et les formations politiques.

Une photographie ne renseigne que partiellement sur la vie. Pour découvrir la NAR, rien ne vaut d'assister aux réunions qu'elle organise à Paris et dans de nombreuses villes de province tout au long de l'année...

Faire connaissance

Afin de nous mieux connaître, nous vous proposons de profiter d'une **offre exceptionnelle** qui, **sans aucun engagement de votre part**, vous permettra de vous informer plus complètement.

Nous vous offrons :

▷ **un abonnement de trois mois à «Royaliste»,**

▷ **une brochure « Des royalistes aujourd'hui, qui sont-ils ? »,**

▷ **un livre présentant la vie et les idées du comte de Paris,**

▷ **un livre de Bertrand Renouvin : « La République au roi dormant », synthèse sur l'histoire du royalisme, sa place dans la société d'aujourd'hui, ses perspectives d'avenir,**

▷ **une documentation complète sur la N.A.R., ses activités, ses publications.**

Le TOUT, qui représente une valeur de 229 F, vous est proposé **pour 90 F seulement**. En dernière page de ce journal vous trouverez le bulletin-réponse qui vous permettra de bénéficier de cette **offre vraiment exceptionnelle**.

Sachez aussi qu'il est possible d'avoir des renseignements supplémentaires en nous écrivant, ou mieux encore, de nous interroger par minitel (36 15 code AGIR*NAR).

«Royaliste» reprendra sa parution bimensuelle normale le 24 septembre et vous pourrez le trouver en vente dans les principaux kiosques et dans les Maisons de la Presse.

Aujourd'hui la monarchie pour couronner la démocratie...

Qui oserait encore prétendre que la monarchie est un régime du passé, une idée dépassée ? Regardons autour de nous et chez nous : la monarchie est présente, vivante, concrète.

Une réalité présente

L'Europe dont on parle, c'est aussi une Europe de reines et de rois : en Espagne, en Grande Bretagne, en Belgique, dans l'Europe du Nord, des monarchies incontestablement populaires incarnent l'identité nationale, préservent l'unité du pays, garantissent la démocratie. Autant de pouvoirs essentiels, qui s'exercent en harmonie avec des sociétés très différentes par leurs religions, leurs mentalités, leurs activités.

En France aussi, la monarchie est déjà une réalité largement esquissée. Pour décrire notre Constitution, beaucoup emploient les termes de « monarchie présidentielle » ou de « monarchie élective ». Il faut prendre ces termes au sérieux. La tradition monarchique en France, c'est la triple volonté de l'arbitrage, de la continuité de l'action politique et de l'indépendance du chef de l'Etat. Ces trois principes sont déjà inscrits dans la constitution de la 5ème République, qui est monarchique dans son esprit et parfois dans sa pratique - dès lors que son président a le souci de l'unité de la nation.

Une pensée vivante

En France, il n'y a pas de véritable monarchie sans royauté, c'est à dire sans tradition vivante et incarnée par une lignée de princes qui sont, de père en fils, voués au service de l'Etat et de l'ensemble du pays. Ainsi le comte de Paris, héritier d'une famille capétienne qui a commencé son œuvre voici mille ans : dans la fidélité à cette tradition, le chef de la Maison de France n'a cessé de développer une pensée moderne, dans un dialogue permanent avec l'ensemble des familles politiques et des forces sociales de notre pays. Son souci primordial est que se renoue un dialogue permanent entre le pouvoir politique et l'ensemble des citoyens, dans le cadre d'une démocratie élargie et approfondie que viendrait équilibrer un pouvoir arbitral.

Un projet concret

En accord avec les exigences de notre temps, la monarchie permettrait à la fois :

- de prolonger ce qui est seulement esquissé par les institutions actuelles, d'accomplir pleinement ce qui est inscrit dans la Constitution : une pleine indépendance du chef de l'Etat par rapport aux partis et aux groupes de pression, une continuité réelle quant aux tâches essentielles du pouvoir politique, un arbitrage assuré par un chef de l'Etat qui ne serait plus l'élu des uns contre les autres mais le symbole de l'unité de la nation.

- de résoudre les contradictions et de compenser les déséquilibres de la 5ème République qui tiennent à l'inévitable rivalité entre le président et le premier ministre et à l'affaiblissement des droits du parlement. La monarchie représente la seule garantie dans le long terme de la solidité et de la cohérence de l'édifice institutionnel.

- de poser les conditions permanentes de la justice et de la liberté. Dans un pays encore menacé par l'extrémisme, la monarchie serait, comme chez nos voisins européens, l'ultime recours contre les tentations autoritaires et totalitaires. Dans un pays gravement touché par les processus de ségrégation et d'exclusion sociale, la monarchie, indépendante par nature des puissances d'argent, pourrait mieux faire prévaloir l'exigence de solidarité.

La monarchie, nous la souhaitons pour couronner la démocratie politique, économique et sociale, pour symboliser l'unité nationale dans le respect de la liberté de chaque citoyen et des diversités religieuses, culturelles, régionales et locales.

Mais la monarchie, ce sont les citoyens qui en décideront librement, par le suffrage universel. C'est cette possibilité que la Nouvelle Action royaliste entend présenter aux Français, par sa réflexion et par son action, par sa presse et par sa participation aux débats et aux combats de notre temps.

OFFRE SPECIALE AUX NOUVEAUX LECTEURS

NOM/Prénom:

Date de naissance:

Profession:

Adresse:

désire recevoir sans engagement de ma part l'offre exceptionnelle (décrite en page 15) comportant un abonnement de trois mois, deux livres, une brochure et une documentation. Le tout d'une valeur de 229 F **pour 90 F seulement.**

Règlement à l'ordre de «Royaliste», 17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris
C.C.P. 18 104 06 N Paris

royaliste ♦

SOMMAIRE: p. 2 : Sortir de la crise - p. 3 : Les travaux d'Hercule - p. 4 : A l'imposture préférer la France - p. 5 : Nationalité et citoyenneté - p. 6 : La France a deux vitesses - Une heure pour la France - p. 8/9 : Entretien avec B. Barret-Kriegel - P. 10 : De Gaulle royaliste ? - p. 11 : De Gaulle et la tradition capétienne - p. 12 : Couronner la démocratie - P. 13 : Le renouveau monarchique - P. 14 /15 : Et la NAR, c'est quoi ? - P. 16 : Aujourd'hui la monarchie.

REDACTION-ADMINISTRATION
17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris
☎ (1) 42.97.42.57

Dir. de la publication: Yvan AUMONT
Comm. Parit. 51700 - ISSN 0151-5772
Diffusion NMPP - Imprimé en France